



Municipalité de Saint-Sylvestre

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 7 NOVEMBRE 2023 le Conseil a adopté

LE PROJET DE RÈGLEMENT

N° 177- 2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT ZONAGE N°04-97 VISANT À:

- **PERMETTRE L'USAGE DE CONTENEUR DANS LES ZONES INDUSTRIELLES**

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 DÉCEMBRE 2023, à 18 h 00, à la salle Bonne entente. Au cours de cette assemblée publique, la personne désignée par le conseil municipal expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
2. Le projet de règlement N°177-2023 concerne toutes les zones INDUSTRIELLES de la Municipalité de St-Sylvestre.
3. Le résumé du projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, situé au 423-B rue Principale aux heures normales de bureau. Ainsi que sur le site internet au lien suivant : <https://www.st-sylvestre.org/?page=reglements-municipaux#>
4. Le projet de règlement N°177-2023 contient des dispositions propres à un règlement d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
5. L'illustration des secteurs spécifiquement touchés par chacune des dispositions peut être aussi consultée au bureau municipal, aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Sylvestre, le 8 novembre 2023

Louise Breton
Directrice générale et greffière-trésorière
De la Municipalité de St-Sylvestre

Saint-Sylvestre, 08 novembre 2023

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, déclare que j'ai publié l'avis de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement N°176-2023 en affichant une copie de cet avis à l'endroit désigné au bureau municipal le 8 novembre 2023 et à Alimentation St-Sylvestre.

Louise Breton
Directrice générale et greffière-trésorière
De la Municipalité de St-Sylvestre
